











## SÉCURITÉ INCENDIE ET DES LIEUX



# MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLACEMENTS





Cette fiche vous aidera à bien comprendre les informations se trouvant dans le tableau des emplacements de votre contrat d'assurance et à bien décrire les risques associés à chacun de vos emplacements.





## SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
1	<b>Alarme incendie reliée*</b>	<p>Système de protection contre l'incendie composé de dispositifs de détection, d'un panneau central de commande et d'un dispositif de signalement (cloche ou klaxon).</p> <p>La conception et l'installation doivent être conformes à la norme CAN/ULC-S524 et effectuées par un entrepreneur qui détient une licence de la RBQ.</p> <p>De plus, il est relié à une centrale de surveillance qui elle doit être conforme à la norme CAN/ULCS561.</p> <p>Ces systèmes doivent être vérifiés annuellement par un entrepreneur certifié.</p>	 
2	<b>Alarme intrusion reliée</b>	<p>Système de protection qui vise à prévenir les intrusions et non les incendies.</p> <p>Système pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Ce système est relié à une centrale de surveillance.</p>	 
3	<b>Alarme incendie et intrusion reliée*</b>	<p>Système de protection incendie accessoire à un système d'alarme intrusion pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont ajoutés à ce système à des endroits stratégiques.</p> <p>Le Code de construction du Québec n'impose pas de normes à l'égard de ce type d'installation.</p>	 
4	<b>Gicleurs automatiques</b>	<p>Système de gicleurs de 9 têtes et moins qui n'est pas relié à un poste de surveillance homologué ULC.</p>	 

\* Afin de favoriser l'intervention efficace des pompiers en cas d'incendie, il est souhaitable que ceux-ci soient appelés en priorité par votre centrale d'alarme privée.

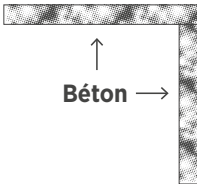
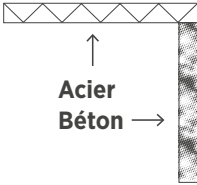
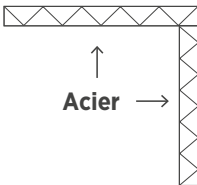
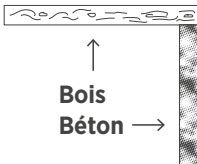
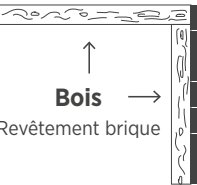
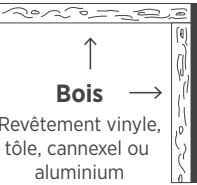
# MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLACEMENTS

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
5	<b>Gicleurs automatiques reliés</b>	<p>Système de gicleurs installé conformément à la norme NFPA-13 <i>Standard for the Installation of Sprinkler Systems</i>.</p>	 
6	<b>Aucune alarme</b>	Aucune alarme.	
7	<b>Alarme locale (non reliée)</b>	<p>Système de protection qui vise à prévenir les intrusions et non les incendies.</p> <p>Système pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Ce système n'est pas relié à une centrale de surveillance.</p>	

	Incendie
	Système d'alarme relié
	Intrusion
	Aucun

## TYPES DE CONSTRUCTION

**Procédure :** Lorsqu'un même bâtiment comporte des sections de différents types de construction, utiliser celui qui correspond à plus de 50 % de sa superficie.

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
1	<b>Résistant au feu</b>	Construction dans laquelle les éléments de la charpente (incluant les murs, les poteaux, les poutres, les poutrelles, la ferme, les arches, le plancher et la toiture) sont en matériaux incombustibles et résistants au feu avec un degré de résistance au feu d'au moins 2 heures pour les planchers et les murs ou les éléments porteurs, et d'au moins 1 heure pour la toiture. Un bâtiment dont les murs extérieurs et la toiture sont en béton est considéré comme une construction résistante au feu.	
2	<b>Incombustible (maçonnerie incombustible)</b>	Construction dans laquelle les murs porteurs et les murs extérieurs non porteurs sont en maçonnerie massive et autoportante, ou en tout autre matériau incombustible, avec un degré de résistance au feu d'au moins 1 heure et dans laquelle les planchers, les toitures et les éléments porteurs sont en matériaux incombustibles. Un bâtiment dont les murs extérieurs sont en bloc de béton et la toiture est en acier non protégé est considéré comme une construction en maçonnerie incombustible.	
3	<b>Incombustible (acier/acier)</b>	Construction dans laquelle les murs extérieurs, incluant tout élément de leur charpente et les éléments de la charpente intérieure (murs, poteaux, poutres, toiture, plancher) sont en matériaux incombustibles. Un bâtiment dont les murs extérieurs sont en panneaux métalliques avec une toiture en acier ( <i>steel deck</i> ) est considéré comme une construction incombustible. Les arénas sont souvent considérés comme des bâtiments incombustibles.	
4	<b>Maçonnerie (toit en bois)</b>	Construction dans laquelle les murs extérieurs (porteurs ou non) sont soit en maçonnerie autoportante soit en matériaux ayant un degré de résistance au feu d'au moins 1 heure, et dans laquelle les planchers et le toit sont en matériaux combustibles. Une construction en gros bois d'œuvre est incluse dans ce type de construction.	
5	<b>Bois/Brique</b>	Construction combustible dans laquelle les murs extérieurs sont en matériaux combustibles avec un revêtement en brique.	
6	<b>Bois/autres</b>	Construction combustible dans laquelle les murs extérieurs sont en matériaux combustibles avec un revêtement autre que de la maçonnerie.	

## SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

**Procédure :** en cas de système de chauffage multiple, utiliser le code qui correspond au chauffage principal.

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
1	<b>Chaudière à eau ou vapeur</b>	Chaudière alimentée à l'électricité chauffant de l'eau ou de la vapeur.	
2	<b>Air chaud</b>	Système alimenté par de l'électricité chauffant de l'air.	
3	<b>Électricité</b>	Système électrique qui n'inclut pas une chaudière ou de l'air chaud.	
4	<b>Bois/bois &amp; autre (toute combinaison)</b>	Système qui implique une combustion d'un solide.	
5	<b>Propane</b>	Système alimenté au propane.	
6	<b>Autre</b>	Système autre que les catégories de 1 à 5.	
7	<b>Aucun chauffage</b>	Aucun chauffage.	

## AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

**Mesure de la superficie :** calculer la superficie du bâtiment en  $\text{pi}^2$ , en incluant le sous-sol et tous les étages.

**Calcul des étages :** compter tous les étages, même s'ils sont d'une superficie inférieure à l'étage précédent. Aux fin du calcul, le sous-sol et le rez-de-chaussée sont considérés comme des étages.